



HAL
open science

Paniques morales : requiem pour un concept ou second souffle ?

Celine Mavrot, Cedric Passard, Gregoire Lits

► To cite this version:

Celine Mavrot, Cedric Passard, Gregoire Lits. Paniques morales : requiem pour un concept ou second souffle?. *Émulations : Revue des jeunes chercheuses et chercheurs en sciences sociales*, 2022, *Emulations. Revue de sciences sociales*, 41, p. 7-26. 10.14428/emulations.041.01 . hal-04427952

HAL Id: hal-04427952

<https://hal.univ-lille.fr/hal-04427952>

Submitted on 14 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Paniques morales : requiem pour un concept ou second souffle ?

Céline Mavrot, Cédric Passard et Grégoire Lits

Émulations - Revue de sciences sociales, 2022, n° 41, « Paniques morales. 50 ans après Stanley Cohen ».

Article disponible à l'adresse suivante

https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations/article/view/paniques_morales_intro

Pour citer cet article

Céline Mavrot, Cédric Passard et Grégoire Lits, « Paniques morales : requiem pour un concept ou second souffle ? », *Émulations*, n° 41, Mise en ligne le 20 juin 2022.
DOI : 10.14428/emulations.041.01

Distribution électronique : Université catholique de Louvain (Belgique) : ojs.uclouvain.be

© Cet article est mis à disposition selon les termes de la Licence *Creative Commons Attribution, Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International*. <http://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

Éditeur : Émulations – Revue de sciences sociales / Presses universitaires de Louvain
<https://ojs.uclouvain.be/index.php/emulations>

ISSN électronique : 1784-5734

Paniques morales : requiem pour un concept ou second souffle ?

Céline Mavrot¹, Cédric Passard²
et Grégoire Lits³

Force est de constater d'entrée de jeu que la notion de « panique morale » est aujourd'hui largement banalisée, non seulement dans l'espace des sciences sociales et humaines, mais désormais aussi, et peut-être encore davantage, dans l'espace public et médiatique – ce qui ne manque pas d'ironie pour une notion ayant originellement insisté sur les effets d'exagération, voire de distorsion, des faits induits par l'emballage de la machine médiatique. Le succès de la notion traduit sans doute les polarisations politiques autour d'enjeux culturels et moraux survenues depuis les années 1960 (Inglehart, 1977) et qui demeurent vives (Bornschier, 2007 ; Dalton, 2018 ; Kriesi, 2010). Dans de nombreux contextes nationaux, les opinions sur l'immigration, les rôles de genre ou la tolérance à l'égard des minorités constituent aujourd'hui l'un des critères majeurs des clivages politiques, au-delà des seules oppositions fondées sur les attitudes socioéconomiques comme le rôle économique de l'État et la redistribution des richesses (Tiberj, 2017). Dans ce cadre, même s'il ne faut pas surestimer leur originalité, les « guerres culturelles » (Hunter, 1991) occupent une place centrale dans le débat public et semblent alimenter des angoisses sociales imputant à certains groupes une influence nuisible et menaçante pour la société.

Les vives polémiques autour du « wokisme » ou de la « *cancel culture* » constituent probablement le dernier avatar de ces batailles culturelles qui animent la vie politique, les médias et les réseaux numériques. En France, Pierre-André Taguieff⁴ dénonce, par exemple, la « chasse aux sorcières » de la « gauche vertuiste » qui céderait à la « panique morale » et construirait des « figures de l'ennemi du Bien » conduisant à « la diabolisation du contradicteur ». D'autres, à l'inverse, soulignent que ce sont précisément les détracteurs d'un prétendu « wokisme » qui inventent là une panique morale pour disqualifier les luttes progressistes. Ainsi, le chercheur Albin Wagener y voit l'« importation des paniques morales conservatrices américaines dans l'espace politique français,

¹ Institut des sciences sociales, Université de Lausanne, Suisse.

² CERAPS-CNRS, Sciences Po Lille, France.

³ Observatoire de recherche sur les médias et le journalisme, ORM-ILC, Université catholique de Louvain, Belgique.

⁴ Taguieff P.-A. (2015), « Parc d'abstractions et gauche divine », *Le Figaro*, 24 octobre.

afin de contrer le progressisme politique grâce à des présupposés typiques des cercles de réflexion de la droite républicaine nord-américaine⁵.

Comme l'illustrent ces controverses récentes, la (dis)qualification de « panique morale » est au cœur de querelles politiques et de luttes de classement visant à imposer sa propre définition de la réalité. Pour l'éditorialiste Eugénie Bastié, le terme de « panique morale » serait devenu une expression commode utilisée par la gauche pour discréditer toute réaction de la droite comme un « fantasme de réactionnaire » : « La dénonciation du burkini ? Panique morale. L'opposition au mariage pour tous et à la théorie du genre ? Panique morale. L'entrisme de l'islamo-gauchisme à l'université ? Panique morale⁶. » Comme on le voit, si elle est utilisée pour désigner des réactions qualifiées de disproportionnées face à des menaces qui seraient elles-mêmes exagérées, la notion de panique morale peut être aussi déniée ou réappropriée pour inverser la charge de l'accusation. C'est ainsi que les affaires des « prêtres pédophiles » ont pu être présentées par des défenseurs de l'Église catholique comme des « exemples typiques de paniques morales » visant à discréditer celle-ci⁷. Dans son ouvrage, où il abordait dans une perspective philosophique ce thème de la panique morale, Ruwen Ogien (2004 : 104-105) avait d'ailleurs noté, non sans ironie, l'incohérence des discours et attitudes de la hiérarchie catholique américaine à l'origine de campagnes « hystériques » visant à interdire la pornographie au nom de la protection de l'enfance, et pourtant peu réticente à récupérer les arguments dénonçant des peurs publiques « injustifiées » ou « socialement fabriquées » afin de relativiser les accusations concernant les violences sexuelles perpétrées au sein de l'Église.

Ce numéro thématique trouve ainsi son origine dans le succès paradoxal de l'expression de « panique morale » qui sature l'espace médiatique, mais dont les usages élastiques permettent les appropriations les plus diverses. Comme pour d'autres notions à la croisée du champ scientifique et du champ politico-médiatique (populisme, complotisme...), le flou qui entoure ces usages et les multiples récupérations dont cette notion fait l'objet interrogent en effet sur sa nature, son intérêt heuristique, et les conditions de son utilisation scientifique. Ce numéro propose donc d'opérer un retour réflexif sur la question. L'idée de panique morale suscite en effet un fort sentiment de familiarité tout autant qu'elle génère une circonspection de mise face à des concepts dont l'apparente évidence est susceptible de trahir une certaine faiblesse théorique. Ainsi, interroger la notion de panique morale permet de poser la question de la rupture épistémique comme principe fondateur des sciences sociales – la rupture avec « l'illusion de la transparence » dérivant d'une « philosophie spontanée de la connaissance du monde social » (Bourdieu, Chamboredon, Passeron, 2005 [1968] : 30). Il s'agira alors de se demander si le succès de la panique morale est proportionnel à sa possible absence de robustesse, ou si, malgré l'existence d'usages relâchés de la notion à travers son histoire et son

⁵ Wagener A. (2021), « Le "wokisme" ou l'import des paniques morales », *The Conversation*, 8 décembre.

⁶ Bastié E. (2021), « Dénoncer le wokisme : une panique morale ? », *Le Figaro*, 26 novembre.

⁷ Introvigne M. (2010), « Osa c'è dietro gli scandali ? », *Avvenire*, 18 mars.

actualité, un investissement plus solide des possibilités analytiques qu'elle a à offrir reste possible. Pour lever le voile sur ces questions, un détour sur la constitution de la notion paraît nécessaire, afin de comprendre à quelle réalité elle a fait écho à un moment déterminé de l'histoire des sciences sociales, et pour mieux interroger ce qu'elle a encore à proposer dans l'état actuel de la recherche.

1. Paniques morales : naissance et fortune d'une nouvelle approche des phénomènes sociaux réprouvés

C'est depuis la parution de l'ouvrage de Stanley Cohen *Folk Devils and Moral Panic: The Creation of the Mods and Rockers* en 1972 que le concept a connu une longue carrière dans le champ académique, même si Cohen n'est pas lui-même l'inventeur de la formule (une première occurrence se trouverait dans les travaux de McLuhan en 1964 : McLuhan, 1994 [1964], cité par Ingraham, Reeves, 2016). Dans cet ouvrage, Cohen montrait, dans une perspective interactionniste, comment des bagarres entre jeunes dans une station balnéaire anglaise de seconde zone aux alentours de l'année 1964 avaient été considérablement amplifiées par la presse et les médias de masse et avaient finalement conduit à un renforcement du contrôle social (stigmatisation des tenues des jeunes, accroissement du contrôle policier, plus grande sévérité des juges, rédaction d'arrêtés municipaux comme l'interdiction de dormir sur la plage, durcissement des sanctions pénales au niveau national avec l'adoption de nouvelles lois contre les atteintes à la propriété...). De fait, selon Cohen, la panique aurait été moins liée aux bagarres en tant que telles qu'à l'éloignement entre ces jeunes et les normes et valeurs des générations plus âgées. Perçus comme immoraux, les *Mods* et *Rockers* sont érigés en figures repoussoirs, voire constitués en boucs émissaires (*folk devils*). C'est en ce sens que la panique prend une dimension axiologique. À partir de là, Cohen proposait un modèle séquentiel d'analyse de la panique morale, largement repris et discuté depuis lors. Il s'agit donc de l'un des apports clés de cette approche que d'avoir mis en forme et posé des mots sur un phénomène jusqu'alors peu labellisé en tant que tel, permettant de maintenir les mouvements d'embrasement collectif autour de figures sociales repoussoirs à une distance critique bienvenue et d'en déconstruire les mécanismes.

Si la notion a fait florès dans l'histoire des sciences sociales, c'est qu'elle a aussi permis de mettre en lumière la régularité du type de phénomène qu'elle se propose d'appréhender : l'émergence de fortes vagues d'indignation face à des faits sociaux présentés comme mettant en danger des normes sociales érigées en principes moraux supérieurs. En d'autres termes et pour reprendre l'une des citations qui a fait la fortune du label :

Il arrive que les sociétés soient en proie à des épisodes de panique morale. Une condition, un incident, une personne ou un groupe de personnes sont brusquement définis comme une menace pour la société, ses valeurs et ses intérêts ; ils sont décrits de façon stylisée et stéréotypée par les médias ; des rédacteurs en chef, des évêques, des politiciens et d'autres personnes bien pensantes

montent au créneau pour défendre les valeurs morales ; des experts reconnus émettent un diagnostic et proposent des solutions. (Cohen, 2002 [1972], cité par Chaumont, 2012a)

Il est usuellement reconnu que, pour satisfaire à la définition de panique morale, le mouvement d'opinion analysé doit rassembler une série de propriétés : il doit être caractérisé par une disproportion (puissance de la panique morale en regard de l'ampleur réelle des faits), reposer sur des procédés d'amplification par corrélation (rapprochement de plusieurs faisceaux de faits dénoncés par la panique morale, souvent sous la forme de relations erronées de cause à effet), jouer de prédictions (usage d'un vocable de la malédiction sociale et prévisions pessimistes sur le futur) et recourir à la symbolisation (stéréotypisation des pratiques dénoncées) (Mélito, 2015 : 18). Or, s'il y a bien une constante sociale sur laquelle il paraît possible de miser pour l'avenir, c'est l'existence de vagues d'indignation indexées sur un registre moral et répondant aux critères proposés par Cohen, ce, même si le terme « moral » soulève davantage de questions qu'il n'en résout et reste encore à définir (à ce propos, voir l'interview d'Erik Neveu dans ce numéro).

De fait, la notion a essaimé dans des disciplines aussi diverses que la sociologie, la science politique, les sciences de l'information et de la communication, la criminologie ou encore la psychologie. Comme le relève Cohen (2002 [1972] : vi) dans la troisième édition de son ouvrage, la notion de panique morale s'inscrivait à ses débuts à la croisée de deux champs d'études naissants : la sociologie de la déviance et les *cultural studies*. À plusieurs décennies d'écart, le succès de la notion a pu être attribué à certaines de ses caractéristiques. Son caractère polymorphe la rendrait particulièrement apte à rendre compte de mouvements d'opinion de différentes origines, que ceux-ci soient impulsés par des élites et des groupes d'intérêts spécifiques ou qu'ils émergent plus généralement au sein de la société (Chaumont, 2012b). La plasticité de la notion lui permettrait ainsi d'éviter de rabattre le phénomène complexe des paniques morales sur le simple facteur explicatif des « intérêts » des entrepreneurs de cause engagés dans la diffusion de l'indignation, pour laisser la place à tout un « ensemble de tensions sociales, culturelles, ethniques au sein de la société » (Neveu, 1999 : 3). Le fait que « la culture de la peur » soit une des constantes majeures des sociétés contemporaines, pouvant embrasser toutes sortes d'objets et de projections collectives, permettrait également de rendre compte du succès de la notion (Critchler, 2011).

La notion a permis d'ouvrir de nouvelles voies de recherche non seulement dans le cadre de la sociologie de la déviance, mais aussi dans l'analyse des politiques publiques (Neveu, 2015 : 145-149), des mobilisations collectives (Mathieu, 2009) ou encore des possibles effets des nouvelles technologies médiatiques sur la société (Carlson 2020 ; Drotner, 1999 ; Marwick, 2008). Elle a eu le mérite de souligner le rôle puissant des émotions et l'importance des médias dans le travail de construction des problèmes publics. Dans le sillage de Cohen, d'autres travaux anglo-saxons (Goode, Ben-Yahuda, 2009 [1994]) sur les paniques morales ont prolongé et amendé son analyse en nuancant, par exemple, le rôle prédominant des médias pour mettre davantage l'accent sur celui des

groupes de pression ou des élites (Hall *et al.*, 1978). Au final, la notion est aujourd'hui largement employée pour traiter d'une large palette de phénomènes sociaux – mais ayant trait le plus souvent à des questions de violence, de délinquance, d'usage de produits psychotropes, de sexualité, d'immigration ou de santé. Si l'utilisation du concept demeure passablement restreinte dans le champ scientifique francophone, sa résonance contemporaine est bien plus importante dans la littérature anglo-saxonne, où la notion est particulièrement établie dans le champ de la criminologie (par exemple : Hier *et al.*, 2011 ; Wright, 2015 ; Young, 2011). Cette carrière internationale contrastée pose en cela également la question des jeux institutionnels et disciplinaires dans les processus de canonisation (Le Strat, Pelletier, 2006) de ce concept. Dans l'espace francophone, la question des paniques morales n'a guère donné lieu à une réflexion d'ensemble, hormis un numéro de la revue *Recherches sociologiques et anthropologiques* en 2012 consacré aux « paniques et croisades morales » (Chaumont, 2012a). Il est permis de s'interroger sur le décalage entre le succès du terme dans la littérature anglophone et sa moindre mobilisation dans les travaux francophones. Le concept a-t-il un équivalent fonctionnel dans la recherche francophone qui expliquerait qu'il y circule moins ? Le moindre intérêt des chercheurs francophones pour les paniques morales traduit-il, plus fondamentalement, des réticences vis-à-vis d'un concept dont les difficultés ont déjà été abondamment soulignées (*Ibid.*) ?

Quelles que soient les raisons de ce décalage entre espaces académiques anglo-saxons et francophones, Jean-Michel Chaumont conclut entre autres sur l'apport certain de la notion pour sa mise en évidence du rôle des *claims-makers*, cherchant « à s'imposer en suscitant la peur, une parole alarmante dont les ressorts sont l'exagération (quantitative) et la dramatisation (qualitative) » (*Ibid.* : 9). Une approche par les paniques morales fait alors la part belle à l'étude de ce type particulier d'acteurs sociaux, aux déterminants de leur entreprise ainsi qu'aux conséquences sociopolitiques de leurs actions. Ainsi, une focale sur les faiseurs de paniques morales telles que décrites par Chaumont a ceci d'intéressant qu'elle permet de se distancier des aspects les plus clairement a-sociologiques de la notion – ou des usages qui ont pu en être faits – en particulier l'hypothèse selon laquelle une panique morale serait le simple fruit d'une « réaction morale irrationnelle de “la” population » (*Ibid.*). L'un des atouts des analyses en termes de paniques morales résiderait alors dans la mise en évidence des différentes moralités (institutionnelles, professionnelles, religieuses ou de sens commun) en compétition autour du cadrage d'un phénomène social et les luttes de pouvoir qui en découlent (Massé, 2016), permettant de sociologiser les dynamiques de la construction discursive dans l'espace public. Qui plus est, l'une des composantes frappantes des phénomènes de panique morale a été identifiée dans la force de leur récurrence, des mouvements très similaires pouvant réémerger sur des thématiques données à intervalles réguliers, par exemple la délinquance juvénile. L'analyse des paniques morales sous un angle historique donne ainsi également l'opportunité d'aborder des phénomènes sociaux sur

le temps long, contribuant par là à déjouer l'amnésie générale qui frappe la société à l'égard de leurs réminiscences (Mucchielli, 2008).

Enfin, tout en gardant une distance critique nécessaire face à cette notion, Erik Neveu souligne, dans l'entretien publié dans ce numéro, deux contributions non intentionnelles, mais aux effets néanmoins tangibles des analyses en termes de paniques morales. D'une part, dans le jeu des interactions entre champs scientifiques et médiatiques, il est permis de se demander si de telles analyses n'ont pas pu favoriser la diffusion de certains réflexes sociologiques dans les médias, espaces discursifs où, on l'a souligné, la panique morale connaît un certain succès. À travers l'usage du terme, l'emballement collectif autour de phénomènes sociaux cadrés sous l'angle de leur dangerosité pour une certaine moralité sociale se trouve parfois questionné et mis en perspective⁸. Il n'est pas opportun de dire qu'ils ne le seraient pas en l'absence de cette notion, mais que son usage routinisé pourrait contribuer à faciliter de telles déclinaisons. On peut donc se demander si l'inflation médiatique du terme témoigne d'une banalisation des paniques morales, qu'elle soit liée à des stratégies d'entrepreneurs de cause (McRobbie, Thornton, 1995) ou à une plus grande sensibilité sociale aux risques et menaces (Frau-Meigs, 2010), ou bien alors si la notion de panique morale ne pourrait être créditée de cette possibilité de mise à distance critique dans le champ journalistique (Chaumont, 2012a : 3).

D'autre part, Neveu souligne combien la notion de panique morale a permis, aux côtés de la théorie de l'étiquetage, de jeter des ponts entre disciplines académiques, notamment dans le monde anglo-saxon : appropriation par une criminologie à la recherche de nouveaux modèles d'analyses en dehors du cadre juridique, ainsi que par les *cultural studies*, au sein desquelles les paniques morales ont permis de faire le pont entre un champ à dominance jusqu'alors littéraire et la sociologie interactionniste. Tout en livrant des explications éclairantes sur les conditions de possibilité d'une telle circulation interdisciplinaire, Neveu souligne que cet exemple met précisément en évidence les forces autant que les faiblesses de la notion. Suffisamment flottante pour permettre des appropriations multiples et son intégration dans des univers théoriques constitués en dehors d'elle, elle montre par là même son absence d'ancrage ferme dans une plus vaste théorie du social (voir interview d'Erik Neveu dans ce numéro).

Plus récemment, Nicky Falkof, chercheuse sud-africaine active dans les champs des *cultural studies* et des *media studies*, plaide quant à elle pour un usage renouvelé de la notion qui prenne distance avec les modèles canoniques proposés par Cohen, Stuart Hall ou Erich Goode et Nachman Ben-Yehuda. Ce qu'elle nomme la « théorie des paniques morales » serait davantage à considérer comme un cadre général d'analyse interdisciplinaire (*interdisciplinary framework*) mettant à disposition des chercheur-euse-s des différents champs une série d'outils conceptuels à portée critique. La pertinence de ces outils étant liée à la reconnaissance d'une certaine flexibilité de la notion et des

⁸ Voir par exemple Chloé Leprince, « "Paniques morales" : l'origine d'une expression pour attiser la peur », *France Culture*, 9 mars 2021. En ligne, consulté le 9 mai 2022. URL : <https://www.france-culture.fr/societe/panique-morale-lorigine-dune-expression-pour-attiser-la-peur>.

modèles, ainsi, surtout, qu'à la poursuite nécessaire de leur développement théorique (Falkof, 2020 : 235). Ces développements théoriques devraient ainsi prendre en compte et intégrer les mutations des espaces publics et médiatiques consécutives à l'expansion des réseaux sociaux numériques et des nouveaux médias digitaux. Il s'agit là d'un chantier encore largement inexploré, comme le remarquent différent-e-s chercheur-euse-s (Falkof, 2020 ; Hier, 2019b ; Ingraham, Reeves, 2016 ; Walsh, 2020).

Enfin, la trajectoire académique de la notion de panique morale ne saurait être abordée sans soulever la question de ses liens avec la notion parente de « croisades morales ». Ces dernières ont ceci de particulier que, contrairement à d'autres types de mobilisations sociales, elles « ne visent pas seulement à la défense des valeurs éthiques ou normes de comportement qui les caractérisent socialement ou culturellement, mais aussi, et surtout, à imposer celles-ci à l'ensemble de la population » (Mathieu, 2005 : 6). Au vu de cette prétention à l'universalité, la question de l'efficacité sociale des croisades (ou des paniques) morales – dans leurs effets – se pose avec une acuité particulière. Les liens entre paniques et croisades morales, en tant que notions théoriques connexes souvent mobilisées de concert, pourraient également faire l'objet d'une clarification théorique à l'avenir. Alors que les paniques morales peuvent être définies comme la forte et rapide dissémination d'une trame narrative récurrente (rumeur, anecdote, fait divers...) articulée autour de la dénonciation d'un phénomène réprouvé – constituant plus généralement le reflet d'une préoccupation sociale saillante –, les croisades morales sont souvent davantage entendues comme des campagnes thématiques orchestrées par des collectifs organisés. Le degré de (dé)connexion entre ces deux phénomènes fait l'objet de vifs débats théoriques (Goode, Ben Yehuda, 2009 [1994]). La littérature s'entend néanmoins sur le fait que, si une croisade morale peut donner lieu à une panique morale, toute panique morale ne prend en revanche pas nécessairement racine dans une croisade. À l'heure du renforcement des nouveaux conservatismes, des *fake news* et de l'essor des médias sociaux, les liens entre croisades et paniques morales pourraient être interrogés à nouveaux frais sur des terrains prometteurs.

2. Les défis liés à l'usage de la notion : mesure de la démesure et *blind spot* académique ?

Quant aux limites de la notion de panique morale, trois éléments récurrents dans les débats qui entourent son usage peuvent être particulièrement soulignés : la question de la mesure de la disproportion, les fondements potentiellement normatifs menant à tracer une frontière entre des mouvements labellisés comme relevant de « paniques morales » et d'autres types d'indignations collectives (apparaissant en filigrane comme dotées d'une plus forte légitimité), et le flou quant à la focale exacte de la notion en raison de la diversité des approches mettant tour à tour l'accent sur ses émetteurs, ses récepteurs, ou sur les espaces discursifs au sein desquels elles se constituent.

Le premier de ces points concerne donc « l'oxymore épistémologique » (Neveu, 2015 : 147) d'une notion qui met l'accent sur la construction de paniques, tout en s'adossant

implicitement à une perspective réaliste qui présuppose que de tels problèmes prennent une ampleur inconsidérée par rapport à la gravité réelle des « faits ». Dès lors, comment objectiver la disproportion de la panique, la surévaluation du risque ou du danger sans faire intervenir un jugement de valeur de la part de l'analyste ? Cela pose la question des dimensions à l'aune desquelles appréhender la « disproportion », élément constitutif de la notion de panique morale. Se doit-elle d'être saisie quantitativement en rapport avec la réalité numéraire du phénomène considéré, ou est-ce le degré d'indignation morale et de manipulation émotionnelle autour de thématiques anxiogènes qui se doit d'être qualitativement mesuré ? À nouveau, si des pistes d'analyse judicieuses sont identifiées dans le surdimensionnement des faits, les effets de montée en généralité et la construction de figures diabolisées (Neveu, 1999), il semble qu'aucun consensus n'ait émergé pour déterminer un faisceau de dimensions analytiques et d'indicateurs permettant de consolider théoriquement la notion à ce niveau-là.

Le deuxième angle mort – indissociablement lié au premier – réside dans le potentiel normatif attaché à la notion, que ce soit dans le label lui-même ou dans les thématiques sur lesquelles les chercheur-euse-s ont historiquement choisi de faire intervenir un cadrage en termes de panique morale. Peut-on en effet analyser une panique morale sans la tenir pour irrationnelle et sans la réduire à un phénomène négatif d'exagération émotionnelle collective ? Cohen lui-même (2011) s'est d'ailleurs demandé s'il ne serait pas possible d'envisager de « bonnes » paniques morales. Tendanciellement, il est vrai que la notion a souvent été utilisée avec des connotations disqualifiantes, risquant de conduire le chercheur à critiquer la fabrication de « faux » problèmes au regard de ses propres critères moraux (Waddington, 1986) ou de ses propres inquiétudes (Hunt, 1999). Des exigences fortes en termes de réflexivité ainsi qu'un retour critique sur sa propre posture de recherche apparaissent alors particulièrement de mise. Dans une telle optique, l'un des présupposés les plus tenaces de l'étude des paniques morales peut être questionné : en raison de leur caractère moralisateur ainsi que de la nature irrationnelle qui leur est prêtée, les paniques morales ne concerneraient que des luttes et des thèmes conservateurs (Mathieu, 2015). L'on est toutefois en droit de se demander si des occurrences de paniques morales que l'on pourrait qualifier de progressistes ne pourraient être analysées à la lumière de ce concept. De plus, la question de la normativité associée au déploiement d'une grille d'analyse en termes de paniques morales pose à rebours celle de l'absence de panique morale au sujet de certains thèmes de société (Henry, 2021 ; Jenkins, 2009). Questionner l'absence de panique morale sur des thèmes qui sembleraient pouvoir néanmoins s'y prêter permettrait pourtant d'interroger à la négative l'une des caractéristiques fondamentales prêtées aux paniques morales, à savoir celle du rapport de disproportionnalité entre la gravité objective d'un problème et l'absence de panique morale à son égard (Hier, 2019a).

Si la question d'un tel retournement heuristique n'a pas encore trouvé réponse, il est tout au moins possible de constater une certaine diversification des terrains d'application de la notion. Au-delà des thèmes d'étude classiques en termes de paniques morales

– sexualité (Bozon, 2012 ; Comte, 2010), délinquance juvénile (Mucchielli, 2010), drogues (Denham, 2008 ; Goode, 2008), *media panic* ou *techno panic* (Drotner, 1999 ; Marwick, 2008), ou encore immigration (Erjavec, 2003 ; Maneri, 2003) –, la notion a été récemment déployée sur des thématiques plus originales telles que la criminalité en col blanc (Levi, 2009), le terrorisme (Walsh, 2017), la circulation des « *fake news* » (Carlson, 2020) ou encore la diabolisation des politicien·ne·s (Flinders, 2012). Certaines recherches soulignent également l'intérêt de distinguer différents types de panique morale, à l'image de la notion récente de « panique identitaire » (de Cocq, Meyran, 2017), ou de considérer que les paniques morales ont des structures narratives particulières et récurrentes s'organisant en différents « genres » qu'il serait possible de décrire (Falkof, 2020). En mettant en lumière certaines ramifications possibles de la notion, ces prolongements questionnent sa solidité empirique en tant qu'outil conceptuel proprement constitué.

Un troisième angle analytique contribuant au flou autour de la notion concerne la focale des études en termes de paniques morales. Celle-ci peut porter sur les producteurs de sens à un niveau méso, ou, à un niveau plus agrégé, sur la rencontre entre un discours dénonciateur et des attendus sociaux dans une conjoncture historique et au sein d'un espace discursif donné. L'étude peut porter sur la question des entrepreneurs de morale à l'origine des paniques morales, leur rôle dans le travail d'impulsion de l'indignation. Le questionnement se centre alors sur les propriétés d'individus et de collectifs suscitant et entretenant un certain cadrage autour de phénomènes décriés, et vise à reconstruire les déterminants de ces entreprises. La question des déclencheurs et des ressorts de la panique morale à un niveau plus macro est parfois également au cœur de l'analyse. À ce niveau, diverses dimensions ont été explorées et mériteraient une modélisation théorique plus poussée pour atteindre une meilleure unité conceptuelle : le rôle des émotions dans les phénomènes de paniques morales, celui des médias traditionnels ou des médias sociaux, ainsi que des facteurs de contexte global tels que la conjoncture politique ou les rapports de domination dans la structure sociale. Il a par exemple été souligné combien la médiatisation des paniques morales tendait à refléter des oppositions entre groupes sociaux, par exemple le lectorat cible de classe moyenne et supérieure suburbaine de certains médias et les habitants des quartiers populaires pathologisés comme criminels et déviants dans les récits journalistiques (Macek, 2006). Il a aussi été démontré combien les paniques morales peuvent jouer le rôle de caisses de résonance pour toute une série de stéréotypes, notamment en constituant les minorités visibles en danger pour la société (Poynting *et al.*, 2001 ; Welch *et al.*, 2002). Les médias peuvent ainsi tendre à exacerber des préoccupations morales et des émotions collectives dans le cadre de « *media superstorms* » (Howarth, 2013).

Enfin, certaines études s'attachent davantage à interroger la contribution concrète des paniques morales à des changements d'ordre législatif, politique ou légal (Rothe, Muzzatti, 2004). La manière dont les paniques morales sont retraduites dans les termes de l'affrontement partisan et dont elles contribuent à le structurer en retour mérite en effet aussi d'être examinée. Il en va de même de leurs liens avec certaines mobilisations

sociales, qu'elles sont susceptibles de contribuer à déclencher et à alimenter. À cet égard, il a été souligné que le jeu partisan partage des affinités particulières avec les paniques morales en raison des caractéristiques inhérentes aux impératifs de mise en scène des oppositions politiques, notamment la dramatisation des enjeux, la tendance à formuler des prédictions et la recherche de coupables (Tiffen, 2004 : 1186-1190). De même, les paniques morales peuvent parvenir à se frayer un chemin jusqu'aux arènes de formulation des politiques publiques (Bessant, 2003), voire même à s'internationaliser (Woodiwiss, Hobbs, 2009), ou être instrumentalisées (« *the weaponization of panics* ») par des pouvoirs extérieurs dans le cadre de campagne de désinformation ou de propagande (Walsh, 2020) en prenant appui sur le développement des réseaux sociaux numériques.

Si ces diverses focales constituent autant de pistes prometteuses pour l'étude des paniques morales, ce passage en revue montre clairement que la notion court par là même un fort risque de dilution et d'éclatement à travers des champs d'études distincts (sociologie des médias, des problèmes publics, des controverses politiques). L'on retombe alors sur le dilemme initial de la plasticité extrême d'une notion qui se joue parfois au détriment de sa rigueur et de son unité conceptuelle.

3. Présentation du dossier

Au vu des nombreuses interrogations qui demeurent, ce numéro se propose d'explorer l'actualité scientifique de la notion de panique morale, 50 ans après son apparition. Il esquisse des pistes de recherche et des prolongements possibles en lien avec des problématiques de recherche contemporaines, allant parfois au-delà des figures classiques des études sur les paniques morales (controverses autour du loup, des mangas), ou en en revisitant certaines des thématiques traditionnelles (drogues illégales, sexualités stigmatisées, pratiques religieuses minoritaires), dans une réflexion critique sur les apports et limites de la notion. Les auteur·e·s du numéro se sont prêt·e·s à l'exercice du test empirique sur des terrains d'études variés, abordant les paniques morales sous l'angle de leurs modalités de production (axe 1), des dynamiques selon lesquelles elles se déploient (axe 2) ainsi que de leurs répercussions, réappropriations et réceptions chez les « *folk devils* » (axe 3).

Axe 1 : La production institutionnelle des paniques morales

Le premier axe s'intéresse aux producteurs de paniques morales en adoptant une perspective macro, à l'échelle institutionnelle ou organisationnelle. Revenant sur l'un des terrains classiques d'application de la notion, **Anne Philibert** propose un décentrement fécond de la perspective. S'éloignant de la focale sur les processus de stigmatisation collectives dont font l'objet les groupes sociaux aux pratiques minoritaires, ainsi que de celle interrogeant les motivations individuelles des entrepreneurs de panique, son regard se concentre sur la signification des mouvements de panique morale pour les institutions mêmes qui les portent. À la suite d'Howard Becker (1985 [1963]) et de Donald T.

Dickson (1968), mettant au premier plan les logiques de construction institutionnelles, elle retrace la genèse de la panique morale alimentée par le *Federal Bureau of Narcotics* dans les **États-Unis des années 1930** à l'égard de la **consommation de cannabis**. Elle retrace en parallèle la panique portée par le *Federal Bureau of Investigation* à l'encontre d'une série de phénomènes présentés comme relevant d'une montée en puissance de la criminalité mettant en danger l'Amérique méritante des classes laborieuses, dans un mouvement de légitimation de l'existence organisationnelle de ces deux *Bureaus*. Une telle approche lui permet de reconstituer la manière dont l'entretien d'une vague d'indignation permet à ces organisations de justifier leur raison d'être, en faisant valoir auprès du grand public l'existence de menaces imminentes et de grande échelle. Plus encore, ce jeu institutionnel sur les paniques morales contribue à un plus vaste mouvement de promotion de l'extension des pouvoirs du gouvernement fédéral sur celui des États fédérés, symbolisant au final « l'avènement de l'idéal bureaucratique ». Ce faisant, des voies heuristiques prometteuses sont explorées dans l'usage de la notion, dans une perspective sociohistorique. L'auteure propose de prendre de la distance avec les approches les plus spectacularistes des paniques morales, pour se concentrer sur les logiques de fond qui étayaient leur mise en scène dans l'espace public. À travers cette entrée par les institutions, elle montre ainsi comment les paniques morales peuvent être appréhendées à un niveau méso-macro, et restituées dans l'épaisseur de la trame politique qui les sous-tend.

En revenant sur un épisode virulent de panique morale autour de la question de la **diversité de genre et sexuelle au Brésil** dans le sillage de l'**exposition QueerMuseu** en 2017, **Gustavo Gomes da Costa** examine le jeu sur les mouvements d'opinion par des coalitions politiques conservatrices-autoritaires, ayant culminé avec l'élection de Jair Bolsonaro à la présidentielle de 2018. L'auteur montre comment la controverse autour de l'exposition – ayant finalement mené à son annulation – devient un point de ralliement des franges politiques conservatrices. Celle-ci leur permet de mettre en avant de plus larges revendications en termes de régulation de l'ordre social, ainsi que de jeter l'anathème sur des mouvements sociaux et identitaires dépeints comme symbolisant les errements de l'ère du Parti des travailleurs. L'auteur interprète aussi cet épisode moral à l'aune de la plus vaste crise économique et politico-institutionnelle traversée par le pays. Suivant les réflexions de Gayle Rubin (2010), il montre que, dans ce contexte, la sexualité est agie comme un « mécanisme de canalisation des angoisses sociales ». La controverse autour de l'exposition est alors analysée comme la pointe de l'iceberg d'une plus vaste offensive politique de reconquête du pouvoir par une coalition politique conservatrice, soutenue par des groupes d'extrême droite et des mouvements évangéliques. Cette approche souligne ainsi l'intérêt de restituer le rôle des épisodes de panique morale dans le jeu électoral et partisan, ce qui en permet un usage analytique précis et ciblé. Ce faisant, l'auteur propose également une réflexion sur les précautions analytiques de mise, mettant en garde contre la tentation d'une compréhension par trop instrumentale de la panique morale – qui en négligerait le caractère

non prémédité et volatile. Il propose enfin des pistes de réflexion fructueuses sur l'une des limites classiques du concept – la mesure de la démesure –, en montrant que des indicateurs de disproportion peuvent être clairement identifiés (menaces en ligne, procédures judiciaires, saisies policières d'œuvres d'art, durcissements de législation, violences physiques, augmentation soudaine de la couverture médiatique).

Axe 2 : Dynamiques de constitution et de déploiement des paniques morales

Le deuxième axe de ce numéro se penche sur l'essor des paniques morales en braquant les projecteurs sur les dynamiques du débat. Partant des événements déclencheurs qu'ont constitué le référendum sur le Brexit ainsi que l'élection de Donald Trump en 2016, **Ysé Vauchez** analyse la **vague d'indignation** qui voit le jour autour du phénomène des **fake news** en France. Ce cas d'étude a pour intérêt de porter sur un qualificatif si ambivalent qu'il circule de camp en camp pour disqualifier l'adversaire – ainsi que le montrent les passes d'armes entre Trump et les médias institués, montrant par là la fluidité de la panique morale comme registre d'action. Cette focale ne revient toutefois pas à nier l'existence de phénomènes de distorsion systématique des faits par certains médias et acteurs sociaux. S'intéressant ainsi aux débats publics concernant « la fabrique sociale de la vérité » et du mensonge, l'auteure interroge la manière dont une multiplicité de discours a convergé à un moment déterminé pour naturaliser l'idée de la « fin de la démocratie », motif médiatique récurrent durant la période étudiée. L'article met en évidence les ressorts discursifs de cette panique, reposant sur des pré-supposés hérités en droite ligne de la psychologie des foules et tendant à surestimer la crédulité et l'émotionnalité des publics constitués en cibles des *fake news*. L'approche par les paniques morales permet ainsi d'identifier les logiques normatives de leurs protagonistes, en l'occurrence basées sur une vision condescendante des publics pointés du doigt et la mise en cause d'Internet et des réseaux sociaux en tant que « coupables idéaux ». L'auteure identifie là une nouvelle forme de *media panic* (Drotner, 1999), dont la résurgence par vagues est historiquement liée à l'émergence de nouveautés technologiques. Une cartographie de l'espace des prises de position à l'égard des *fake news* permet en outre d'établir comment les protagonistes du débat partagent des appartenances professionnelles et disciplinaires qui expliquent le « biais cognitif » sur lequel se base l'interprétation du phénomène *fake news*, sans qu'il existe pour autant de « groupes de pression structurés développant une action orchestrée ».

En retraçant les débats qui se sont embrasés en France à l'été 2016 autour du **port du burkini** dans une trentaine de **communes françaises**, **Cécile Leconte** propose plusieurs pistes de recherche prometteuses autour de l'usage des paniques morales. Revenant aux racines conceptuelles de la figure collective du « *folk devil* » de Cohen, elle insiste sur le travail de construction de cette dernière par ses détracteurs comme représentant une menace fondamentale au vivre-ensemble, au regard de certaines normes dominantes et stéréotypes qui se donnent à voir de manière brutale à travers la

panique. Ce faisant, elle met en lumière l'une des spécificités constitutives des paniques morales par rapport à d'autres phénomènes d'indignation collective tels que les scandales ou les controverses. Au-delà d'une vision purement stratégeste considérant la panique morale sous l'angle des intérêts politico-médiatiques de ses artisans, elle montre comment celle-ci agit plus largement comme un révélateur des implicites guidant la gouvernance des corps féminins racisés et altérisés dans un contexte politique donné. La deuxième piste explorée est celle des « espaces-enjeux » (Bonny, Ollitrault, 2012), comme composantes à part entière des dynamiques de constitution de la panique. La plage comme espace familier par excellence, où se joue la mise en scène de la cohésion du corps social à travers l'exhibition des corps individuels, devient alors « (ré-)investi[e] [...] d'imaginaires collectifs préexistants et [...] enjeu de mobilisations ». La plage est dramatisée par les entrepreneurs de morale en symbole de la France à défendre – et le burkini érigé en menace constitutive à l'héritage culturel national. La plage offre ainsi une extension au territoire de la lutte politique, qui se joue habituellement sur le terrain d'institutions aux modes de régulation plus formellement codifiés. À la croisée de dynamiques sociopolitiques genrées et raciales, de nouvelles normes de déviance sont ainsi collectivement produites à la faveur de l'investissement de cet espace-symbole – d'où l'appel à un agenda de recherche explorant la topographie des paniques morales.

Dans une lecture des controverses entourant **les jeux vidéo violents**, **Michael Perret** propose de faire jouer la notion de panique morale dans un **registre pragmatiste**, afin de mener à un renouvellement de ses apports analytiques possibles. L'auteur souligne que les jeux vidéo sont les cibles récurrentes d'un déchaînement médiatico-politique autour de leur potentiel de dangerosité ainsi que de fantasmes quant à leurs effets délétères sur leurs utilisateur-trice-s – de préférence la jeunesse. Il précise que, pour cette raison, les *games studies* sont rompues aux analyses en termes de panique morale. Analysant les débats menés autour d'une potentielle interdiction des « jeux vidéo violents » en Suisse autour des années 2000, l'auteur retrace la trame des événements et prises de position formant l'espace du débat. Il conclut alors sur certaines limites dans les usages de la notion, souvent mobilisée par automatisme comme un « prêt-à-penser » (Dubois, 2007) dans les analyses des controverses autour des jeux vidéo. Il met en évidence le fait que cet usage réflexe trahit davantage les partis-pris des auteurs recourant à la notion que les contours de la réalité empirique, qui devraient faire l'objet d'un examen précis au cas par cas. Revenant sur la question cruciale de l'articulation entre paniques et croisades morales, l'auteur montre qu'il peut exister une croisade morale alimentée par des entrepreneurs de cause – la thématique du jeu vidéo se révèle ici comme un « best-seller politique » (Mauco, 2013) –, sans que celle-ci ne provoque pour autant une plus large panique morale au sein de l'opinion publique. Pour identifier ce genre de croisades morales n'ayant pas trouvé leur public, les indicateurs utilisés sont l'absence « d'affolement » et de « contagion exponentielle » du débat, malgré l'existence d'une forte mobilisation d'entrepreneurs de cause morale dans diverses arènes discursives. En procédant ainsi à une différenciation fine des niveaux d'analyse, l'auteur

déconstruit la lecture des controverses autour des jeux vidéo au prisme d'une panique morale comme un allant de soi.

Axe 3 : Répercussions des paniques morales sur les « folk devils »

Le troisième axe est constitué d'études se penchant, à un niveau plus micro, sur les effets et usages des paniques morales parmi les groupes parlés, agis et diabolisés. Dans une analyse des paniques morales entourant les biens de consommation culturelle que constituent les **mangas et les séries d'animation japonaise** en France, **Olivier Vanhée** propose de mettre en miroir la construction de registres discursifs alarmistes à leur égard dans la presse généraliste avec la production de contre-discours par les collectifs d'amateurs et la presse spécialisée. L'auteur donne ainsi notamment à voir l'importance des confrontations entre différents types de productions journalistiques dans les dynamiques de constitution des paniques morales. L'article lève plus généralement le voile sur la régulation de cet ensemble de biens culturels originaires du Japon – incluant dessins animés, bandes dessinées, fictions sérialisées et merchandising dérivé – souvent subsumés sous l'étiquette de culture manga. Sous l'angle du modèle « attributionnel » des paniques morales (Hier, 2008), il retrace le déploiement médiatique d'un dispositif d'hostilité généralisée à l'égard de ce qui sera rapidement estampillé de « japonaiseries » dans l'espace public, tout en restituant ce processus dans une plus vaste tradition de disqualification des biens de consommation culturelle associés à la jeunesse. En parallèle, il vise à inscrire les discours des « *counter claims makers* » (Goode, Ben Yehuda, 2009 [1994]) dans une temporalité générationnelle ainsi que dans les trajectoires biographiques des amateur-trice-s de mangas. Loin de surestimer l'homogénéité des camps en présence, l'auteur montre les effets de distinction produits par ces luttes symboliques, menant à la définition de « "bonnes manières" d'être fan » autour de la consommation de biens culturels délégitimés. La panique morale laisse ainsi des traces en termes d'autorégulation parmi ses sujets : autocensure des commerçant-e-s, adaptation des scripts par les éditeur-trice-s, mise en place de catégories d'âges, hiérarchisations – mettant en œuvre des schèmes culturels similaires à ceux de leurs détracteurs et entraînant des conflits entre producteur-trice-s et consommateur-trice-s. À travers ces adaptations et prescriptions, il s'agit toutefois de créer de nouvelles formes de « légitimité énonciative » pour lutter contre la disqualification morale et esthétique des pratiques culturelles en question.

Enfin, **Antoine Doré** et **Frédéric Nicolas** invitent également à porter le regard vers les effets des paniques morales sur les figures et populations décriées. Dans une socio-anthropologie des tensions autour de la **présence du loup** dans les Alpes, ils analysent les conflits opposant les éleveur-euse-s et les **berger-ère-s** et les **associations de conservation de la faune sauvage** sur fond de stigmatisation médiatique des tenant-e-s d'une régulation de la population lupine. Si la question des effets de la labellisation a été fortement prise en compte dans les études interactionnistes, elle reste encore sous-exploitée au sein des analyses adoptant le prisme des paniques morales. Pour

mener à bien cette exploration, les auteurs identifient deux gestes analytiques : explorer les effets différentiels du stigmaté au sein de la population « déviante » en fonction de l'espace des positions au sein de celle-ci, et s'attacher à comprendre les formes de résistance mises en œuvre pour minimiser les effets du stigmaté. Cela permet aux auteurs d'entreprendre une analyse minutieuse des répercussions de l'étiquetage au sein des groupes disqualifiés. Dans ce cas d'étude, les éleveur-euse-s réclamant des mesures de lutte contre la présence du loup sont construit-e-s en figures repoussoirs susceptibles de mettre en œuvre des pratiques répréhensibles – braconnage, empoisonnements, exhibition de carcasses de brebis sur la place publique – et accusées de désintérêt pour la sauvegarde de la biodiversité, voire de défaillances professionnelles en termes de défense de leurs troupeaux. Les auteurs présentent alors la palette des réactions possibles de la part des éleveur-euse-s mis-e-s en cause, allant des accommodements ordinaires du quotidien (stratégies d'évitement, entretien d'un entre-soi valorisé) à de plus vastes stratégies de plaidoyer et de défense corporatiste visant à faire valoir leur point de vue auprès du grand public. Dans le même mouvement, cette contribution soulève la question fondamentale de savoir si tout groupe dont la position est minorisée au sein du débat médiatique peut être considéré de ce fait comme un *folk devil* au sens où l'entendent les analyses en termes de panique morale.

Dans un très riche **entretien** en conclusion de ce numéro, **Erik Neveu**, qui est l'un des premiers chercheurs à avoir discuté la notion en langue française, revient notamment sur l'importation du concept dans l'espace académique francophone, sur ses apports et limites, et examine les conditions de son usage. Il tire finalement un bilan des articles composant ce numéro. Revenant avec humour sur sa rencontre avec les paniques morales – pèlerinage gastronomique à la clé –, Neveu opère un retour réflexif sur les raisons initiales de son attrait pour les travaux de Cohen, puis propose une analyse précise et informée des heurs et malheurs de la notion. Si la charge critique ainsi qu'une indéniable force novatrice sont mises au crédit des paniques morales, Neveu revient sur le « laxisme définitionnel » qui a tant fait couler d'encre à leur propos. Plus encore, prenant de la distance avec la notion dans une perspective d'histoire des sciences, il souligne son inscription excessive dans un « tropisme textualiste typique du moment "structuraliste" », menant à un surdimensionnement du rôle des médias dans la production des problèmes publics et de leur efficacité dans la formation de l'opinion publique. Les efforts ultérieurs de consolidation théorique de la notion tenteront d'y remédier en multipliant les points de vue sur le phénomène. Neveu nous livre aussi ses réflexions sur l'un des questionnements épistémologiques de fond qui occupa le créateur de la notion lui-même, à savoir son potentiel normatif. Cohen s'était en effet interrogé sur les affinités entre l'idée de panique morale et le profil sociologique des auteur-e-s y recourant (2002 [1972]), un tel cadrage courant le risque de surtout servir à dénoncer les indignations « des autres », à savoir celles marquées par une coloration politique conservatrice. Comme le souligne Neveu, cette tension prend corps dans le clash entre les *baby-boomers* et les générations aînées au moment de l'invention de la

notion, et n'a eu cesse de se réactualiser dans de nouveaux clivages depuis lors. Erik Neveu se prête enfin au jeu d'imaginer des terrains d'application possibles pour la notion afin de combler ses lacunes et points aveugles, fournissant par là des pistes de réflexion prometteuses pour l'avenir.

Bibliographie

- BECKER H. S. (1985 [1963]), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- BESSANT J. (2003). « Stories of Disenchantment: Supervised Chroming, the Press and Policy-Making », *Media International Australia*, vol. 108, n° 1, p. 50-66.
- BONNY S., OLLITRAULT S. (2012), *Espaces de vie, espaces-enjeux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BORNISCHIER S. (2007), *The Transformation of Historical Cleavages and the Rise of Right-Wing Populist Parties in Western Europe*, thèse de doctorat, Zurich, Institute for Political Science of the University of Zurich.
- BOURDIEU P., CHAMBOREDON J.-C., PASSERON J.-C. (2005 [1968]), *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Berlin/New York, Mouton de Gruyter (5^e édition).
- BOZON M. (2012), « Autonomie sexuelle des jeunes et panique morale des adultes. Le garçon sans frein et la fille responsable », *Agora Débats/Jeunesses*, vol. 60, n° 1, p. 121-134.
- CARLSON M. (2020), « Fake news as an informational moral panic: the symbolic deviancy of social media during the 2016 US presidential election », *Information, Communication & Society*, vol. 23, n° 3, p. 374-388.
- CHAUMONT J.-M. (2012a), « Présentation. Entre paniques et croisades. Sociologues et claims-makers », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 43, n° 1, p. 1-13.
- CHAUMONT J.-M. (2012b), « Des paniques morales spontanées ? Le cas de la "rumeur d'Orléans" », *Recherches sociologiques et anthropologiques*, vol. 43, n° 1, p. 119-137.
- COHEN S. (2002 [1972]), *Folk Devils and Moral Panics*, New York, Routledge (« Routledge classics »).
- COHEN S. (2011), « Whose Side were we on? The Undeclared Politics of Moral Panic Theory », *Crime Media Culture*, vol. 7, n° 3, p. 237-243.
- COMTE J. (2010), « Stigmatisation du travail du sexe et identité des travailleurs et travailleuses du sexe », *Déviance et Société*, vol. 34, n° 3, p. 425-446.
- CRITCHER C. (2011), « For a Political Economy of Moral Panics », *Crime, Media, Culture*, vol. 7, n° 3, p. 259-275.
- DALTON R. J. (2018), *Political realignment: economics, culture, and electoral change*, Oxford, Oxford University Press.
- DE COCQ L., MEYRAN R. (2017), *Paniques identitaires*, Bellecombe-en-Bauges, Le Croquant.

- DENHAM B. E. (2008), « Folk Devils, News Icons and the Construction of Moral Panics », *Journalism Studies*, vol. 9, n° 6, p. 945-961.
- DICKSON D. T. (1968), « Bureaucracy and morality: An organizational perspective on a moral crusade », *Social problems*, vol. 16, n° 2, p. 143-156.
- DROTNER K. (1999), « Dangerous Media? Panic Discourses and Dilemmas of Modernity », *Paedagogica Historica*, vol. 35, n° 3, p. 593-619.
- DUBOIS M. (2007), « La construction métaphorique du collectif : dimensions implicites du prêt-à-penser constructiviste et théorie de l'acteur-réseau », *L'Année sociologique*, vol. 57, n° 1, p. 127-150.
- ERJAVEC K. (2003), « Media Construction of Identity through Moral Panics. Discourses of Immigration in Slovenia », *Journal of Ethnic and Migration Studies*, vol. 29, n° 1, p. 83-101.
- FALKOF N. (2020), « On Moral Panic: Some Directions for Further Development », *Critical Sociology*, vol. 46, n° 2, p. 225-239.
- FLINDERS M. V. (2012), « The Demonisation of Politicians. Moral Panics, Folk Devils and MPs' Expenses », *Contemporary Politics*, vol. 18, n° 1, p. 1-17.
- FRAU-MEIGS D. (2010), « La panique médiatique entre déviance et problème social : vers une modélisation sociocognitive du risque », *Questions de communication*, vol. 17, p. 223-252.
- GOODE E. (2008), « Moral Panics and Disproportionality. The Case of LSD Use in the Sixties », *Deviant Behavior*, vol. 29, n° 6, p. 533-543.
- GOODE E., BEN-YEHUDA N. (2009 [1994]), *Moral Panics*, Chichester/Malden, Wiley-Blackwell.
- HALL S. *et al.* (1978), *Policing the Crisis: Mugging, the State, and Law and Order*, Londres, MacMillan.
- HENRY E. (2021), *La fabrique des non-problèmes. Ou comment éviter que la politique s'en mêle*, Paris, Les Presses de Sciences Po.
- HIER S. (2008), « Thinking Beyond Moral Panic: Risk, Responsibility, and the Politics of Moralization », *Theoretical Criminology*, vol. 12, n° 2, p. 173-190.
- HIER S. (2019a), « Moral Panic and the New Neoliberal Compromise », *Current Sociology*, vol. 67, n° 6, p. 879-897.
- HIER S. (2019b), « Moral panics and digital-media logic: Notes on a changing research agenda », *Crime, Media, Culture*, vol. 15, n° 2, p. 379-388.
- HIER S., LETT D., WALBY K., SMITH A. (2011), « Beyond Folk Devil Resistance: Linking Moral Panic and Moral Regulation », *Criminology & Criminal Justice*, vol. 11, n° 3, p. 259-276.
- HOWARTH A. (2013), « A "Superstorm": When Moral Panic and New Risk Discourses Converge in the Media », *Health, Risk & Society*, vol. 16, n° 8, p. 681-698.
- HUNT A. (1999), « Anxiety and Social Explanation: Some Anxieties about Anxiety », *Journal of Social History*, vol. 32, n° 3, p. 509-528.

- HUNTER J.D. (1991), *Culture Wars: The Struggle To Define America*, New York, Basic Books.
- INGLEHART R. (1977), *The Silent Revolution Changing values and political styles among Western publics*, Princeton, Princeton University Press.
- INGRAHAM C., REEVES J. (2016), « New media, new panics », *Critical Studies in Media Communication*, vol. 33, n° 5, p. 455-467.
- JENKINS P. (2009), « Failure to Launch. Why Do Some Social Issues Fail to Detonate Moral Panics? », *British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 35-47.
- KRIESI H. (2010), « Restructuration of Partisan Politics and the Emergence of a New Cleavage Based on Values », *West European Politics*, vol. 33, n° 3, p. 673-685.
- LE STRAT C., PELLETIER W. (2006), *La canonisation libérale de Tocqueville*, Paris, Syllepse.
- LEVI M. (2009), « Suite Revenge? The Shaping of Folk Devils and Moral Panics about White-Collar Crimes », *British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 48-67.
- MACEK S. (2006), *Urban Nightmares: The Media, the Right, And the Moral Panic Over the City*, Minneapolis/Londres, University of Minnesota Press.
- MANERI M. (2003), « La construction d'un sens commun sur l'immigration en Italie. Les "gens" dans le discours médiatique et politique », *Revue internationale et stratégique*, vol. 50, n° 2, p. 95-104.
- MARWICK A. E. (2008), « To catch a predator? The MySpace moral panic », *First Monday*, vol. 13, n° 6. En ligne. DOI : <https://doi.org/10.5210/fm.v13i6.2152>.
- MASSÉ R. (2016), « L'éthique de l'intervention face à la pluralité des moralités et aux rapports de pouvoir », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 28, n° 2, p. 123-137.
- MATHIEU L. (2005), « Repères pour une sociologie des croisades morales », *Déviance et Société*, vol. 29, n° 1, p. 3-12.
- MATHIEU L. (2009), « Paniques morales », in O. FILLIEULE, L. MATHIEU, C. PÉCHU (dir.), *Dictionnaire des mouvements sociaux*, Paris, Presses de Sciences Po, p. 409-414.
- MATHIEU L. (2015), « L'ambiguïté sociale des paniques morales », *Sens-Dessous*, vol. 15, n° 1, p. 5-13.
- MAUCO O. (2013), « La condamnation morale des jeux vidéo comme best-sellers politiques », in P. HUERRE, *Faut-il avoir peur des écrans ?*, Rueil-Malmaison, Doin, p. 51-58.
- MC LUHAN M. (1994 [1964]), *Understanding media: The extensions of man*, Boston, MIT press.
- MCCRIBBIE A., THORNTON S. L. (1995), « Rethinking "Moral Panic" for Multi-Mediated Social Worlds », *The British Journal of Sociology*, vol. 46, n° 4, p. 559-574.
- MELITO L. (2015), « La panique morale au cœur des politiques publiques de la prostitution », *Sens-Dessous*, vol. 15, n° 1, p. 15-22.
- MUCCHIELLI L. (2008), « Regard sur la délinquance juvénile au temps des "Blousons noirs" (années 1960) », *Enfances Psy*, vol. 41, n° 4, p. 132-139.

- MUCCHIELLI L. (2010), « L'évolution de la délinquance des mineurs. Données statistiques et interprétation générale », *Agora Débats/Jeunesses*, vol. 56, n° 3, p. 87-101.
- NEVEU E. (1999), « L'approche constructiviste des "problèmes publics". Un aperçu des travaux anglo-saxons », *Études de Communication*, n° 22, p. 41-58.
- NEVEU E. (2015), *Sociologie politique des problèmes publics*, Paris, Armand Colin (« Collection U »).
- OGIEN R. (2004), *La panique morale*, Paris, Grasset.
- POYNTING S., NOBLE G., TABAR P. (2001), « Middle Eastern Appearances: "Ethnic Gangs", Moral Panic and Media Framing », *Australian & New Zealand Journal of Criminology*, vol. 34, n° 1, p. 67-90.
- ROTHER D., MUZZATTI S. L. (2004), « Enemies Everywhere: Terrorism, Moral Panic, and US Civil Society », *Critical Criminology*, vol. 12, p. 327-350.
- RUBIN G. (2010), « Penser le sexe. Pour une théorie radicale de la politique de la sexualité », in G. RUBIN (textes réunis par R. MESLI), *Surveiller et jouir. Anthropologie politique du sexe*, Paris, EPEL, p. 135-224.
- TIBERJ V. (2017), « Running to stand still. Le clivage gauche/droite en 2017 », *Revue française de science politique*, vol. 67, n° 6, p. 1089-1112.
- TIFFEN R. (2004), « Tip of the Iceberg or Moral Panic? Police Corruption Issues in Contemporary New South Wales », *American Behavioral Scientist*, vol. 47, n° 9, p. 1171-1193.
- WADDINGTON A. J. (1986), « Mugging as a Moral Panic: A Question of Proportion », *The British Journal of Sociology*, vol. 37, n° 2, p. 245-259.
- WALSH J. P. (2017), « Moral Panics by Design. The Case of Terrorism », *Current Sociology*, vol. 65, n° 5, p. 643-662.
- WALSH J. P. (2020), « Social media and moral panics: Assessing the effects of technological change on societal reaction », *International Journal of Cultural Studies*, vol. 23, n° 6, p. 840-859.
- WELCH M., PRICE E. A., YANKEY N. (2002), « Moral Panic Over Youth Violence: Wilding and the Manufacture of Menace in the Media », *Youth & Society*, vol. 34, n° 1, p. 3-30.
- WOODIWISS M., HOBBS D. (2009), « Organized Evil and the Atlantic Alliance: Moral Panics and the Rhetoric of Organized Crime Policing in America and Britain », *The British Journal of Criminology*, vol. 49, n° 1, p. 106-128.
- WRIGHT S. (2015), « Moral Panics as Enacted Melodramas », *British Journal of Criminology*, vol. 55, n° 6, p. 1245-1262.
- YOUNG J. (2011), « Moral Panics and the Transgressive Other », *Crime, Media, Culture*, vol. 7, n° 3, p. 245-258.